

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Vérifier si votre commune est en zone tendue pour la taxe sur les logements vacants (TLV) et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

[Accéder au Simulateur](#)

Ce simulateur vous permet de vérifier si votre commune est en zone tendue pour les taxes suivantes :

Taxe annuelle sur les logements vacants (TLV)

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (ou autre local meublé non affecté à l'habitation principale)

Si votre commune est située en **zone tendue**, votre logement est soumis à la **taxe sur les logements vacants**.

Il est aussi soumis à la **majoration de la taxe d'habitation** sur les résidences secondaires, uniquement en cas de délibération de la commune ou de l' EPCI .

#### À savoir

Si votre commune n'est pas soumise à la TLV, votre logement peut être soumis à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

